



Huissier finance publique

Par Souris2024

J ai reçu un courrier d huissier de finances publiques réclamant une créance d eau et assainissement de 1419 euros à mon père qui est décédé il y a deux ans.dans ce courrier l huissier dit qu il va saisir les biens de la maison en indivision et comment agir pour éviter la visite du huissier de finances publiques.

Dois je appeler les centres d impôts et dire que mon père est décédé et qu il y a plusieurs cohéritiers et donc qui paient cette facture ? Est il possible d avoir un échéancier avec le centre des impôts ?

Par yapasdequoi

doublon

Par saittout

Bonjour ,

Les héritiers sont redevables des dettes du défunt à moins qu'ils aient renoncé

Le mieux en accord des héritiers , payez chacun votre part ou contactez ls service du Trésor à l'origine pour vous entendre pour le règlement